# NOUVELLE ADRESSE AUX PROVINCES.



# NOUVELLE ADRESSE AUX PROVINCES.

*Sic fatur, lacrimans,*
*. . . . . . . . Proh ! Patria.*

Calme & tranquille au milieu des troubles & de la discorde qui agitent ma patrie, j'ai cru devoir en exposer les vraies causes. Eloigné des secousses véhémentes d'une diatribe odieuse, je ne vous présenterai pas, messieurs, une chronique qui blesseroit votre bienséance dans le choix de vos mandés ; vos erreurs sont communes à tous les hommes.

Hélas ! pourquoi à des signes certains
Ne reconnoît-on . . . le cœur des perfides humains ?
*Racine.*

Je ne ressasserois même pas leur moralité antérieure à leur mission.

Si le feu de l'indignation l'emporte quelquefois sur le froid passif de l'indulgence, n'attribuez mon zèle qu'au désir d'éclairer ma patrie.

Vos députés, s'affranchiſſant de vos intentions, arborèrent même l'étendard des prétentions dans la vérification des pouvoirs ; l'acharnement qu'ils mirent à violenter un uſage antique, et les lois primitives de l'état, fit tout appréhender de cette révolte que Mirabeau appelloit fermeté ; comme ſes principes & ſa moralité étoient connus, on redoutoit les efforts de ſon intrigue, ainſi que de pluſieurs autres gens à prétentions.

Et en effet, la confuſion qu'ils mirent dans les ordres, en les ſupprimant, devint le type de pluſieurs factions. Cet attentat aux droits antiques de l'ordre ſociale, Français, fut le véhicule de leurs ciniques projets.

Déja tout étoit renverſé, plus de lois, plus d'ordre, plus de forces actives. Une inſubordination complette, des révoltes parricides, des menaces intéreſſées ; ajoutez à ces fruits de l'inſurrection, la ridicule dériſion, aux outrages de l'audace.

La nuit du 4 août 1789, ſignalée par la généroſité du clergé, qui fit abandon de ſes dîmes, et de la nobleſſe qui ſe départit de ſes titres féodaux, fut le fanal de l'illuſion que vos députés, meſſieurs, préſentèrent au peuple, comme le piédeſtal de la félicité qu'on leur promettoit. C'eſt ſous ces apparens intérêts de la

patrie qu'ils combinoient le projet de réalifer les leurs. C'est à l'ombre de la confiance publique, qu'ils ont tout attaqué, tout annullé, tout envahi.

Et en effet, fuivez leur manœuvre, vous y verrez Mirabeau fe venger du refus de la nobleffe, en faifant annuller jufqu'à fes titres.

Necker, Rabaut de Saint-Etienne, Emery, Barnave & autres proteftans, ébranler la catholicité pour établir leur fecte.

L'évêque d'Autun; Gobel, évêque de Lidda; Gouttes, Grégoire & autres prêtres vendus, n'ont défendu la faction, dans la deftruction de l'hiérarchie eccléfiaftique, que par la certitude d'avoir, à force de crimes, les places qu'ils poffédent aujourd'hui.

MM. Le duc d'Orléans, la Fayette, Biron, Eguillon, Lameth, n'ont dégradé la cour, aboli la fouveraineté monarchique, détruit l'autorité royale, que pour s'en emparer.

L'abbé Sieyes, Chapelier, Lanjuinais, n'ont préfenté l'innovation captieufe de la liberté & de l'égalité des droits de l'homme, que pour s'élever fur cette échaffe myftérieufe, dans les places les plus diftinguées.

Camus, Thouret, Mirabeau, Duport, Voidel, d'André, Garat, n'ont fait décréter la difpofition

des biens du clergé à la nation, que pour en avoir la direction & la manutention des planches d'assignats qui les représentoient.

Péthion, Robertspierre, Target, Tranchet, Treilhard, Chapelier, Garat & autres anti-parlementaires, n'ont obtenu l'abolition de ce corps que pour présider les tribunaux qui leur succédoient.

Enfin, j'en appelle à vous, j'en appelle à la France entière; je défie l'assemblée nationale de me présenter un député jacobin, qui n'ait intrigué pour présider les places de la régénération.

Vos députés, ayant exalté les cervelles crédules du peuple, en semant l'illusion sous ses pas, formèrent alors des clubs, établirent une nouvelle nomenclature, à laquelle ils donnèrent une dénomination odieuse & captieuse, versèrent à pleine coupe le poison du fanatisme, & sous cet égide séditieux, firent ligue contre les sages de l'assemblée, qui, voyant l'hydre des attentats qui alloient bientôt briser tous les liens de la sociabilité, résistoient & défendoient, avec énergie, les droits de la monarchie & des Français.

Mais aussitôt les prétendans déclarèrent vouloir régénérer la France sous une nouvelle constitution. Alors, sous cet étendard insidieux, rien ne fut plus sacrée pour eux; les différens intérêts, &

les différentes paſſions qui les agitoient, varioient les différens projets attentatoires. Quelles combinaiſons tortueuſes, quels moyens illicites ont renverſé l'édifice de la monarchie ſur ſes pivots? l'analyſe que j'en ferois bleſſeroit les bienſéances, & affligeroit votre ame honnête, meſſieurs.

Cependant, quoique j'ai promis d'élaguer, de ma diſſertation, toute chronique ſcandaleuſe, je dois une auſtère vérité à ma patrie.

Je dois révéler que ce club des jacobins qui, dans l'origine, n'étoit composé que de quarante à cinquante députés, ſe coaliſa bientôt avec tout ce que la France avoit rejetté de ſon ſein; d'un Saint-Euruge, d'un Carat, d'un Marat, d'un Danton, d'un Camille Deſmoulins, d'un Prudhomme & d'une multitude d'autres gens flétris par l'opinion ou la loi. Mais cette addition d'intriguans & de malveillans, étoit d'autant plus utile à la faction, qu'elle préconiſoit les crimes faits ou à faire.

C'eſt de ces foyers de la contagion que ſont partis tous les ravages qui ont affligés la France.

C'eſt-là où le crime ſe combinoit contre les oppoſitions légitimes; on y décidoit l'incendie des châteaux, la violation des propriétés; enfin, c'eſt de ces clubs d'où le fer aſſaſſin partoit & planoit indiſtinctement ſur tous les opprimés.

Le fanatiſme ſoudoyé rouloit par-tout le flambeau de la ſédition, pour établir l'anarchie utile aux projets combinés de la faction.

Des émiſſaires de la diſcorde propageoient et établissoient, dans les plus petits endroits de la France, des clubs que l'on affilioit à celui des prétendus amis de la constitution, et qui en ſont aujourd'hui les plus ardens détracteurs.

Aucuns de vos cahiers, meſſieurs, ne portoient atteinte aux propriétés & aux lois antiques de l'état ; mais exigeoient la deſtruction des abus qui bleſſoient la nature & la ſociété ; le rétabliſſement des finances, & la plus grande ſomme poſſible de liberté, ſous la protection des lois, ſans ce bouleverſement prétendu régénérateur. Ah ! meſſieurs, ſi nos maux gravitent véhémentement ſur nous, ſi l'hydre effrayant de calamités préſente, dans la perſpective, de nouveaux abus ſous la protection des lois, il eſt encore plus affligeant de ne tenir cette oppreſſion que de la confiance abuſive de vos mandés, & d'une chaîne ourdie par la plus cinique intrigue....

Voulez-vous, meſſieurs, connoître la moralité de ces clubs ? Apprenez que l'on y inſtituoit ſolemnellement le régiciſme, la loi agraire, le mariage des prêtres, le divorce, l'égalité & la

liberté, ou plutôt la licence & la révolte; que des ouvrages trivials & féducteurs préconifoient tous les crimes, & tournoient en ridicule la vertu, les mœurs & l'honneur; que l'on y balançoit, au gré de la confpiration & des circonftances, la vie & la fortune des citoyens.

La deftruction de l'hiérarchie eccléfiatique étoit un point capital de leur plan combiné, mais elle préfentoit de grandes réfiftances; alors il falloit affoiblir les opinions religieufes, & c'eft pour cela que les premières affemblées de la féduction s'établirent dans les églifes; on s'y permettoit tout ce que comportent la licence & la frénéfie. Le fanctuaire du Dieu vivant a été mille fois fouillé par l'immoralité des factieux, & les temples de l'innocence devinrent les repaires de la confpiration; on y étouffoit infenfiblement les droits imprefcriptibles de la nature & de la fociété. Ce cahos immenfe étoit un grand moyen de la faction; car alors, fous le prétexte de l'intérêt général, on luttoit efficacement contre le culte antique de nos pères. Chacun avoit le droit impudent d'en entaffer les ridicules; & c'étoit à qui des gagiftes folliculaires enfanteroit une anecdote plus odieufe contre la religion ou le clergé. Et pour accréditer davantage la deftruction de ces principes facrés,

ils établiſſoient des lois, des priviléges en faveur des proteſtans, ſchiſme qui bientôt alluma les torches de la haine & de la diſcorde entre les deux partis.

Déja des milliers de catholiques étoient tombés ſous les coups du fanatiſme des proteſtans protégés; Nîmes, Uzès, Montauban, Rodès, Montpellier, le Vellai avoient vu couler le ſang des catholiques, lorſque la renommée, de ſon flambeau lumineux, éclaira l'honnête homme ſur tous les troubles que les proteſtans ſemoient en France. Alors on ſuivit cette chaîne de crimes, & on y découvrit que tous les troubles qui avoient alarmé la France, n'étoient tiſſus que de l'intrigue colluſoires des proteſtans avec les jacobins.

Enfin, meſſieurs, vos députés n'ont rien omis pour nourrir la fureur d'un peuple, des fantômes de la ſéduction. Obſervez, je vous prie, que ce fut au mois d'octobre 1789 que la conſpiration enchaîna le roi à Paris, que les factieux forcèrent le ſpectacle des Français à jouer la tragédie de Charles IX, que depuis vingt ans les bienſéances avoient proſcrite, & Brutus, interdit depuis long-temps. Mais ces allégories, en rendant le roi, le clergé & la nobleſſe odieux, rendoient cannibale un peuple qui, de tout temps, par ſa

douceur & son hospitalité, avoit fixé la vénération des étrangers.

Tandis que le protestantisme, ceint de l'écharpe cynique, de la protection, élevoit une tête altière sur les débris affligeans de la catholicité, le duc d'Orléans s'asseyoit sur les dernières marches du trône, par les désastres affreux de la cour, qu'il avoit nourri à force de crimes & d'argent.... Mille pamphlets, mille brocards, mille écrits incendiaires contre le roi, les princes & les grands, élevoient déja une apothéose au prince séducteur; un parti considérable, enfant de son numéraire, lui offroit un triomphe assuré. Aussitôt l'affaire du 6 octobre est conçue, combinée & réalisée infructueusement; une nuit d'effroi vit couler, à grands flots, le sang des gardes-souverains; le prince nageoit dans l'ivresse, ses regards portoient par-tout le signal du carnage; ses suppôts avançoient, à grands pas, le fer régicide dans le sein de nos maîtres; mais un bras invisible, mais la garde nationale honnête arrêta la perturbance du crime....

Cependant, la nullité de ses moyens ne dérida pas le front du prince régicide; de nouveaux attentats justifièrent bientôt sa sordide ambition; l'affaire du 28 mars, du 18 mai,

&c. ouvrirent de rechef les yeux de l'indignation.

Cependant, meſſieurs, malgré les preuves péremptoires, malgré l'authenticité qui ſouilloient l'exiſtence morale du prince téméraire, Chabroud, avocat de Vienne, le défendit ſi victorieuſement que le comte de la Châtre, & quatre-vingt-trois témoins occulaires qui dépoſoient l'authenticité du crime, furent accuſés de fauſſaires; mais la juſtification du duc d'Orléans n'affoiblit pas la vérité; parce que quarante cinq députés jacobins avoient tramés & realiſés cette monſtrueuſe affaire.

Le marquis de Saint-Euruge, premier champion de cette trame, décèle, à certaines heures de la journée, le ſoir que M. de Mirabeau lui avoit dicté de la part du duc d'Orléans, la conduite qu'il devoit tenir à cet égard, & l'argent qu'on l'a chargé de diſtribuer.

*In vino veritas.*

Vos députés, meſſieurs, nourris des principes de Machiavel, Bayle, Helvétius, le Court-de-Gebelin, J.-J. ne conſidéroient les attentats qu'ils portoient à la nature & à la ſociété, que comme les ſuites d'une liberté philoſophique. L'ordre éternel, ſes lois impreſcriptibles, l'intérêt général, n'entroient point dans leurs

combinaiſons politiques; l'abſurdité de la dérai-ſon, les chimères menſongères, les preſtiges, l'illuſion fanatique, devenoient bien plutôt le taliſman de leur conduite; c'étoient autant de pignons qui ſoutenoient la charpente de la révolte.

C'eſt alors qu'aſſurés de l'opinion du peuple, & libres des erreurs qu'ils ſemoient, ils ne reſpectèrent plus rien; chaque jour ſe ſignaloit par un nouvel attentat. Des émiſſaires du club des jacobins (1), portent un fer régicide dans le ſein du comte d'Artois, Condé et Bourbon, tandis qu'on attente aux jours du roi & de la reine, à Paris.

N'avez-vous pas su l'aſſaſſinat de Florida-Blanca, miniſtre eſpagnol, par un émiſſaire de la propagande ?

Trois députés des amis de la conſtitution, paſſés en Angleterre, fomentant la confédération patriotique :

Deux émiſſaires de la propagande arrêtés à Bruxelles, avec ſeize millions, chez M. Walquier, banquier :

---

(1) Bertier, coiffeur, traveſti en abbé, eſt mort empoiſonné, ſans avoir pu completter, à Turin, ſa miſſion d'empoiſonner MM. d'Artois, Condé & Bourbon.

La correſpondance du baron de Menou & des Lameth avec les inſurgens d'Avignon ; la perfidie et le faux expoſé démenti de leurs commiſſaires ſoudoyés :

L'inſurrection du Brabant dirigée par Mirabeau & les jacobins ; leur correſpondance authentique avec Vander-Noot :

L'inſurrection des ſoldats contre leurs officiers fomentée, à gros frais, par des émiſſaires jacobins :

Le dirois-je, meſſieurs, à la honte de l'humanité, vous les connoiſſez, ainſi que moi, ces lettres circulaires, ces faux ordres du roi, qui ordonnoient le meurtre & l'incendie ;

Ces ravages affligeans ſortirent de l'effet du projet combiné qu'attendoient vos députés ; ils forcèrent l'émigration des grands & du clergé qui auroient troublé leur ſordide cupidité. Hélas ! ceux qu'une ſage prévoyance n'a pas éloignés tombèrent bientôt ſous le fer aſſaſſin, les Bauſſet, les Rulhis, les Belſunce, & tant d'autres innocentes victimes de la faction, en ſont la preuve.

La frénéſie qu'ils nourriſſoient dans l'ame du peuple, étoit d'autant plus utile à la conſpiration, qu'elle cachoit la déprédation des finan-

ces & la manière d'en abuser. En voici un apperçu :

Tous les clubs de la France, recevoient les instructions rédigées aux jacobins ; c'est-là où l'on calculoit l'attaque, l'attentat ou l'explosion nécessaire au plan combiné. Le comité des recherches qui, par les quarante-quatre mille municipalités, savoit où la séduction s'affoiblissoit, où le zèle patriotique se relâchoit en faveur du roi ou d'un seigneur adoré par ses bienfaits, dans ses terres, en faisoit son rapport aux jacobins. Et vos députés, messieurs, pour éluder des conséquences qui auroient pu leur être fatales, décidoient sur le champ la persécution de l'infortuné qui sauvoit ses jours par la fuite. Son évasion faisoit naître, à l'instant, des anecdotes odieuses, des rapports fabuleux & calomnieux qui nourrissoient l'indignation ; tous les gagistes folliculaires racontoient diversement le fait, & cette métamorphose de fables & d'idées dénaturoit totalement la vérité.

Voilà, messieurs, une esquisse du tableau effrayant qui ne vous présente que des calamités à l'avenir.

Ils ont chatouillé l'amour-propre du peuple par l'égalité ; mais c'étoit pour l'éblouir sur leurs manœuvres.

Ils lui ont préfenté la liberté, comme le type de leurs opérations ; mais c'étoit pour le rendre fuppôt de la faction.

Ils ont femé l'illufion fous fes pas ; mais c'étoit pour s'affranchir de la refponfabilité de leur conduite.

Ils ont nourri fa férocité de haine & d'indignation contre la cour, le clergé & la nobleffe, pour établir des fyftèmes abfurdes, qu'ils faifoient préconifer comme l'efprit de la plus fage philofophie.

La difcorde même qu'ils entretenoient à l'affemblée nationale, c'étoit auffi un moyen de leur calcul combiné ; car fi un député, dirigé par la fageffe ou l'intégrité, élevoit une voix craintive fur les tréteaux de la licence & de la difcorde, auffitôt des huées, des menaces, un tumulte effrayant des ligueurs de la tribune, forçoient l'orateur au filence ; fi la queftion n'entroit pas dans le plan combiné, le préfident, toujours un chef de la faction, paffoit à l'ordre du jour : voilà cependant, meffieurs, ce dédale tortueux, que je ne veux pas pénétrer ; cependant, fans ouvrir l'hiftoire diurnale d'une chronique fcandaleufe, je dois vous révéler des faits que la publicité dénonce, & dont je garantis l'authenticité.

# FAITS.

M. Chapelier, avocat de Rennes, dont la fortune étoit connue, a perdu au jeu du trente-un, en 12 ou 15 séances, chez madame Saint-Romain, au Palais-Royal, 180,000 l. ; 38,000 l. chez M. de Périgord, évêque d'Autun, le 13 mars 1791, & 27,000 liv. le 22 mai 1791 ; toutes ses sommes ont été payées en assignats.

Le marquis de Montesquiou vient d'acheter une terre de 80,000 liv. payée comptant, & d'acquitter, depuis un an, 260,000 l. de créances que la médiocrité de sa fortune lui avoit fait faire, ne subsistant que des bienfaits de *Monsieur*.

Charles Lameth après le remboursement de 60,000 liv. qu'il a fait, ou feint de faire à l'assemblée, en forme de restitution, pour sa mère, a acheté pour 150,000 liv. d'actions de l'ancienne compagnie des Indes ; & cherchoit à placer 300,000 liv. les premiers jours de juillet 1791. On peut s'en convaincre chez M. Duhamel, notaire, rue Saint-Honoré ; et cependant on sait que Charles Lameth & Alexandre, aujourd'hui puissamment riches, étoient très-gênés avant leur députation.

M. le baron de Menou entretient à grand frais mademoiselle Landine de l'Opéra, lui

donne 6,000 liv. par mois, ſans les acceſſoires ; montre un faſte meſſéant, et cependant, avant ſon inſtallation aux états-généraux, n'avoit pas pu réaliſer un emprunt de 1000 par le diſcrédit de ſa fortune.

Thouret, avocat de Rouen, après avoir offert long-temps 1,400,000 liv. comptant de la terre du Vaudreuil, près de Rouen, vient, dit la publicité, de l'acheter 1,500,000 l. payées ſur le champ; sa fortune ſe montoit, il y a deux ans, à 28,000 liv.

Camus, fort riche par ſon travail, & très-pauvre en propriété par le faſte qui abſorboit le fruit de ſes travaux, a acheté pour 800,000 liv. de biens nationaux, ſous des noms empruntés. Le compromis qu'il avoit fait avec un nommé Brion, ancien clerc chez M. Chauron, notaire, rue Saint-Severin, vient d'être rendu public. Le comité des recherches s'en eſt emparé pour en étouffer la connoiſſance.

Treilhard, avocat de Paris, vient d'acheter l'abbaye de Créci, 700,000 liv.

M. le Couteux Canteleux, qui, il y a deux ans, afficha le ſcandale d'une faillite, en propoſant ſon billan, vient d'acheter la terre de Mun, en Bourgogne, 450,000 liv, la terre de Grammont, près de Tour, 700,000 liv., & un nouvel hôtel ſur les boulevards.

M.

M. L'évêque d'Autun, après avoir dépouillé toutes les églises de son diocèse, de l'argenterie, dont il n'a rendu qu'un compte arbitraire, vient d'acheter une terre en Bourgogne, près de Vandat, 500,000 liv. tient table ouverte chez lui ; ce nouveau Vitellus surpasse, en délicatesse de mêts & en splendeur, tous les Epicuriens du siècle ; & entretient, à gros frais, mademoiselle Socroit, femme-de-chambre de la comtesse de R***.

Le duc d'Eguillon, ainsi que le duc de Biron, avant leur députation, faisoient des empruns immenses, et avoient répandu pour plus de 3,000,000 de bons de 10,000 liv. qui savoient tallement perdu de leur crédit, qu'on les achetoit 800 liv. & 1000 liv

Cependant M. le duc d'Eguillon entretient, à grands frais, madame de Corsande, veuve d'un maître des comptes, rue de Caumartin ; a acheté deux terres dans l'Orléannois, 900,000 liv. & fait des dépenses folles qui étonnent.

Quant au duc de Biron, son intimité, ainsi que son collégue, avec M. le duc d'Orléans, & sa mission de commissaire sur les frontières, lui ont tellement rendus, que de 4,000,000, qu'on estimoit ses dettes, elles se réduisent à fort peu de chose, retirant chaque jour ses *bons.*

Cependant le faſte de ſes dépenſes n'a jamais égalé celui qu'il ſe permet depuis quelque temps.

Chabroud, avocat de Vienne; dont la fortune étoit très-meſquine, entretient ſplendidement mademoiſelle Lacroix, fille d'un épicier de Vienne; lui a acheté une maiſon, rue Beaubourg, 80,000 liv.; a acheté un hôtel à Vienne, 100,000 liv. et trois métairies 160,000 liv.

Barnave eſt devenu puiſſamment riche depuis deux ans, puiſqu'il a acheté la terre de Dromniſe, dans la Marche, 450,000 liv.; et pour ne pas cacher ſa magnificence, a acheté à Paris un caroſſe, des chevaux, où il promène les graces de ſa Coraline, qu'il entretient avec munificence.

Pethion a acheté pour 50,000 liv. de biens eccléſiaſtiques, près d'Epernai en Champagne.

Target, qui a été en concurrence pour acheter l'abbaye de Mondieu, en Lorraine 1,000,000 vient d'acheter un hôtel, rue de Séve, 200,000 l., et pour 400,000 liv. de biens nationaux, en Touraine, payés comptant.

Languinais a acquis la ſuperbe terre de Mordec, en Guienne, 800,000 liv., et a payé comptant 500,000 liv.

Il faut obſerver que tous ſes biens acquis

ont été payés comptant, et non un douzième comme le portoit le décret.

Mirabeau n'a laiſſé en mourant que 900,000 l. en aſſignats, ce qui a ſurpris tout le monde.

Je ne ferai aucune obſervation, meſſieurs, ſur ces fortunes rapides; je les laiſſe à vos réflexions.

## FAITS PUBLICS.

Si la dénonciation publique, dont ſouvent la chronique menſongère n'eſt tiſſue que d'apparence ou d'idée, étoient une preuve, les faits que je vais dépoſer ſeroient certes de notoriété légale.

La publicité accuſe MM. les curés Grégoire & Gouttes d'avoir vendu leurs ſermens 300,000 liv. chacun; d'avoir perçu 100,000 liv. pour ſéduire les autres curés.

Elle accuſe M. de Périgord, évêque d'Autun, d'avoir reçu 3000,000 liv. pour ſon ſerment.

M. Gobel, évêque de Paris, 200,000 liv.; M. l'évêque de Babilone, 200,000 liv.; M. de Jarente, évêque d'Orléans, 300,000 liv. Elle dénonce M. l'archevêque de Sens, comme ayant promis de ſe démettre de ſon chapeau de cardinal pour faire ſenſation dans la révolution, ſi on le laiſſoit paiſible poſſeſſeur de 800,000 liv.

de bois qu'il avoit eu de Louis X V I, pendant son ministère.

La publicité porte que tous les clubs de France, forcés de faire un rapport circonstancié & périodique de la situation léthargique ou furibonde du peuple, percevoient des sommes considérables, d'après le rapport du comité des recherches; ces sommes payoient d'abord les agens suppôts de la faction, et entretenoient à propos l'illusion du peuple.

Elle assure que les émissaires de la propagande avoient des dépôts d'argent, destinés à l'insurrection, dans tous les endroits qu'ils alloient soulever.

La publicité se plaint de ce que les commissaires, chargés de se rendre sur les frontières, ou pour calmer une révolte, n'ont jamais fait que des rapports publics fabuleux à l'assemblée, & vrais dans les comités; que les paquets & lettres n'étoient jamais produits en premier rapport à l'assemblée; mais qu'il ne sortoit des comités qu'une analyse très-souvent fictive & dénaturée suivant les circonstances.

Elle dénonce M. de Montesquiou, et le comité des finances, comme ayant toujours fait des rapports de finances démentis par le fait; comme ayant toujours trompé la crédule bonhommie du

Français, ſur la conſtitution financière qui détruiſoit les abus qui péſoient ſur le malheureux peuple, tandis que la dette de l'état s'augmentoit, & les dépenſes du nouveau régime excédoient de beaucoup l'ancien. Que 1,800 millions d'aſſignats & toutes les perceptions avoient été abſorbés, en acquittant ſeulement 267 millions de dettes exigibles. Voilà, meſſieurs, un foible échantillon de ce que la chronique repète journellement dans tous les lieux publics & particuliers.

## DES DÉCRETS.

La France entière n'eut jamais pour objet que la réforme des abus qui l'affligeoient depuis long-temps; vos cahiers, meſſieurs, portoient tous l'empreinte caractériſtique de la ſageſſe. Si nous n'avions eu que des Fabricius, des Aryſtides & des Catons, nous n'aurions pas à gémir ſur l'oppreſſion qui frappe indiſtinctement tous les Français aujourd'hui.

Mais l'envie, l'amour-propre, l'ambition & la vengeance, ont armé, ſans pudeur, le génie de l'intrigue; & briſé, ſans exemple, les liens les plus ſacrés de la ſociété; & les lois, l'ordre, les opinions, les coutumes, les mœurs, la religion ont été en proie aux différentes factions.

Je ne rappellerois pas à votre ſouvenir, meſſieurs, la manœuvre, l'intrigue & le crime qui les ont conſtitués illégalement *aſſemblée nationale*. Aucun de vos cahiers n'a porté atteinte ni au droit des gens, ni aux lois antiques & ſages qui régiſſoient l'état.

La conſtitution de quatorze ſiècles en avoit rendu garans les rois. Louis XVI, en raſſemblant les états-généraux, vouloit la réforme des abus; il avoit oſé ſe promettre de voir bientôt renaître la ſplendeur de l'état & le bonheur de ſon peuple; & d'accord avec vous, il avoit entendu le mieux poſſible dans l'ordre ſociable; mais Mirabeau, Thouret, Bailly & autres ſoudoyés par M. le duc d'Orléans, élevèrent auſſitôt la bannière de la révolte; pluſieurs députés des trois ordres, qui ne voyoient que la raiſon de juſtice contre les efforts puiſſans du deſpotiſme, ſe coaliſèrent pour maintenir le vœu de leurs mandataires. Hélas! les intentions innocentes & pures de leur cœur, éloignoient leur pénétration de cette conſpiration, enfant trop criminel de l'ambition & de la vengeance, qui devoit tout bouleverſer.

Ils ignoroient la ſéduction des gardes-françaiſes, achetée à force d'or, que le duc d'Orléans & Necker répandoient de tous côtés pour ſe

faire un parti, l'un par vengeance & ambition; & Necker, nouveau Cromwel, par un esprit républicain; ils ignoroient que l'on vouloit attenter aux propriétés, à la religion de nos pères, et aux usages cimentés par quatorze siècles.

Ce fut après la séance royale du 23 juin 1789, que vos députés, messieurs, se constituèrent en assemblée nationale, malgré une opposition considérable, & leur mission, *ad hoc*, qui invalidoient ce premier décret. Dès cet instant, leurs séances devinrent publiques; le nombre de leurs partisans soudoyés étoit déja considérable, lorsque la faction orléanique décida l'attentat aux jours du roi, ou sa captivité à Paris.

La marche de vos mandés étoit bien combinée, mais progressive dans leurs attentats; tandis que des suppôts soudoyés soulevoient le peuple, Mirabeau surprenoit sa bonne-foi par des sophismes insidieux; son cinisme & sa perturbance imposante l'emportoient, par la faction, sur les droits de la justice.

Jamais un décret n'est sorti du consentement unanime de l'assemblée; les différentes factions ne suivoient que les différens intérêts ou passions. Suivons-les.

Vos députés, messieurs, installés à Paris, formèrent aussitôt le club des jacobins sous le nom des

amis de la constitution ; alors différens clubs ou assemblées de factieux se formèrent à leur instar, & se permettoient toutes les déprédations dans l'ordre moral comme dans le physique, immoloient à la conspiration les opprimés qui osoient représenter leurs droits & la justice ; & ne permettoient aucune assemblée que la décence, la moralité & la justice convoquoient. Le club monarchique, le club de 89, n'ont jamais pu se garantir des incursions des sans-culottes soudoyés, au nombre de trois mille de toutes classes & sexes, pour servir au besoin. Ils attirèrent de l'étranger & des provinces, tous les épaves & gens flétris par la loi; ils élargirent les forfaiteurs de Bicêtre, le Châtelet & autres prisons ; fanatisèrent le peuple des mots *égalité & liberté*; le flattèrent d'un avenir heureux, & sous cet égide sophistique, combinèrent leur marche destructive.

Les biens du clergé leur présentèrent les moyens de s'enrichir & de faire face aux frais de la conjuration; mais comme l'opinion religieuse auroit écarté, loin du systême moral, leur attentat, ils semèrent alors tous les sophismes d'une philosophie aussi dangereuse qu'absurde & messéante. N'importe, des écrivassiers à leur solde présentoient, à chaque instans des libelles obscènes

& féditieux, des images indécentes; allumoient fourdement, dans les cœurs, le fanatifme de la licence, des mœurs; des énergumènes prêchoient publiquement l'impiété & le ridicule de la religion; d'autres foulevoient le peuple contre le clergé; on évinçoit les eccléfiaftiques. La populace avoit le droit impudent de le maltraiter, de l'injurier & de taxer fa rançon, fous peine d'être égorgé.

Des eccléfiaftiques eux-mêmes étoient les déprédateurs de leur corps, tels que l'évêque d'Autun, Gouttes, Grégoire, Sieyes et les curés que l'on avoit féduits, & dont on payoit chèrement les fuffrages; l'abbé Fauchet, aujourd'hui un de vos évêques conftitutionnels, après avoir prêché folemnellement fes épîtres féditieufes, établit un club fous le nom de *Bouche-de-Fer*, qu'il préfidoit, il profeffoit authentiquement fa religion nationale, qui comptoit, à travers des paradoxes auffi abfurdes que trivials, pour fes dogmes, le mariage des prêtres, le divorce, la loi agraire, & enfin parodioit fur le régicifme, l'incendie dans de certaines circonftances, & d'autres fyftêmes à lui.

Que ces vérités, meffieurs, que je dépofe à votre créance, ne vous étonnent pas; il en eft de bien plus abfurdes qu'ils fe permettoient, et

dont les bienſéances défendent le rapport. Aſſurés de l'opinion publique, vos députés décrétèrent alors les biens eccléſiaſtiques à la diſpoſition de la nation , à la majorité de quelques voix.

Ce premier attentat aux propriétés ouvrit la tranchée de la deſtruction ; déja la faction jacobite avoit agité le dépouillement de tous les titres & droits féodaux ; déja elle avoit déchainé la licence de la chaſſe : ce fut alors que, craignant une coalition de la nobleſſe, ils enfantèrent les lettres circulaires & les faux ordres du roi, qui permettoient & ordonnoient le meurtre & l'incendie des nobles : des émiſſaires des jacobins, chargés des tréſors du duc d'Orléans, ſe rendoient de tous côtés, & ſoudoyoient, à grands frais, les agens de la deſtruction : la France n'étoit plus qu'un théâtre d'horreur ; car, dans le Maconnois ſeul, il s'eſt brûlé quatre-vingt-trois châteaux. Les nobles, pour ſauver leurs jours, fuyoient un ſéjour où ils ne rencontroient que des cannibales.

Alors, pour les rendre plus odieux, ils dénonçoient au peuple, toujours peuple, que c'étoient eux-mêmes qui brûloient leurs châteaux, pour les calomnier.

Mirabeau, le chef des Argonautes & l'oracle du peuple, faiſoit ſon courrier de Provence,

plein de fophifmes infidieux , de problêmes abfurdes, de propofitions incendiaires, de rapports fabuleux, et d'anecdotes fauffes & odieufes; mais c'étoit du Mirabeau.

Cet efprit de révolte, bien intimé dans le cœur des Français, leur laissa champ libre, malgré un nombre immenfe d'oppofans ; mais la faction l'emportoit par intrigue. Car, s'agissoit-il de quelque décret deftructeur, les factieux feuls avoient le droit de parler librement & fans interruption ; & Mirabeau, l'aigle du volcan, faifoit toujours pencher la balance en faveur de la faction qui ne jugeoit & ne voyoit que par lui. Son cinifme véhément, fa réputation, fes moyens obliques ou droits décidoient ou tenoient au moins en perplexité les infoucians, les pufillanimes & les inhabiles ; alors le duc d'Orléans, Éguillon, Biron, &c., couroient les rangs, ou faifoit paffer des billets qui emportoient le fuffrage vendu ; mais voici la manœuvre caractériftique de tous les décrets attentatoires. Des motions populaires, préfidées par des jacobins ftipendiés qui péroroient deux ou trois jours fur le bonheur de tel décret; puis les groupes s'augmentoient, le peuple fe mutinoit & vouloit que ce décret paffât au gré de leur vœux. Il s'attroupoit alors, & faifoit une

explosion sur la terrasse des feuillans ou aux Tuileries. Les tribunes de l'assemblée nationale étoient pleines de ligueurs stipendiés qui huoient & menaçoient les opposans ; les billets couroient sourdement, & on gagnoit les indécis. Le président, toujours jacobin, faisoit l'appel nominal, & s'il ne pouvoit soustraire quelques voix, d'accord avec les secrétaires, en cas d'égalité, il embarrassoit la question & l'ajournoit à une occasion plus favorable. Si l'on décidoit par assis & par levée, la faction avoit toujours un nombre d'hommes à sa dévotion, qui servoient au gré du besoin. Lors de l'expoliation des biens du clergé, le peuple déclara scandaleusement qu'il avoit été chargé de faire un carnage des ecclésiastiques, si les députés qui se disent patriotes, n'avoient triomphé. Telle étoit la liberté d'opinion; et c'est ainsi que la majeure partie des décrets a renversé & supprimé tout ce qui nourrissoit le caractère bienfaisant & industrieux du Français.

S'agissoit-il d'un attentat aux droits du roi? le décret, digéré aux jacobins, étoit porté à l'assemblée subitement. Lorsque l'on ne prévoyoit pas un grand nombre d'opposans, alors on agitoit véhémentement la question, & le décret passoit d'emblée; s'il se trouvoit trop de Lameth, Broglie, &c. ont été payés grassement.

contradicteurs, on évoquoit l'ordre du jour.

Enfin, messieurs, j'en appelle à la notoriété publique, je demande que l'on me produise un décret qui ne soit le fruit des motions populaires, ou de l'intrigue, & dont on ait acheté une majorité des suffrages, ou que la crainte n'ait fait adhérer.

Il y plus, la publicité dénonce Mirabeau, comme vendant d'avance les décrets que l'on vouloit; sans garantir les faits, elle assure qu'il a perçu 300,000 livres pour garantir le véto du roi; 1,800,000 liv. pour obtenir le décret des assignats; 200,000 liv. pour la liberté du tabac; il y avoit un million, si Barnave & lui avoient obtenu la liberté définitive des nègres. Barnave, trésorier des protestans, a perçu seize millions, joints aux six millions que M. Necker avoit cédés, sur les vingt-cinq qu'il avoit gagné dans l'agiotage des grains, en affamant le peuple; lesquelles sommes ont été employées a obtenir le civisme des protestans, & l'établir pleinement en France.

MM. le baron de Menou & Bouche, ont perçu des sommes considérables pour faire soulever la populace d'Avignon, & demander sa réunion à la France.

Mathieu, dit de Montmorency, ainsi que les

pour faire la motion de la nullité de la nobleſſe & des privilèges, & pour en obtenir le décret.

L'évêque d'Autun, l'évêque de Paris, l'évêque de Babylone & autres prêtres ſéditieux, ont perçu des ſommes conſéquentes pour détruire l'hiérarchie eccléſiaſtique.

Chabroud s'eſt vendu tout entier au duc d'Orléans, dont il a été le défenſeur heureux; la Fayette, capitaine général de la conſpiration, percevoit des ſommes immenſes à chaque décret qui affoibliſſoit l'autorité royale; mais il étoit forcé d'acheter fort cher le crédit populaire, & une ligue formidable contre le droit & la juſtice. Enfin, la publicité dénonce cinquante-cinq conjurés de haute trahiſon, crimes de félonie & de péculat, & trente adjudans moins coupables.

D'autres députés, peut-être fort honnêtes privativement, mais que la cupidité carreſſoit, vendoient machinalement leurs ſuffrages au gré de la faction; incapables de crimes combinés, faute de lumières, mais auſſi inhabiles à régir la choſe publique; ſouvent on interpelloit pluſieurs curés & autres, à faire le rapport de la ſéance, à peine connoiſſoient-ils la queſtion que l'on y avoit agitée, & cependant leurs voix avoit fait nombre.

Vos députés, meſſieurs, ivres des miracles

qu'ils croyoient avoir opérés en France, en détruisant tout, jusqu'au droit des gens, sans opposition, que les prétendues conspirations qu'ils faisoient naître à chaque instant, & qui se démentoient de même, prévoyant leur autorité nulle, sans vos adhésions, & la sanction du roi, malgré son véto, ameutoient le peuple qui se portoit en foule aux Tuileries, & menaçoit les jours du roi & des siens, s'il refusoit sa sanction, quelqu'injuste qu'elle fût, de ratifier un attentat aux propriétés, aux lois ou aux droits des gens. Quant aux adhésions qu'ils ont reçus de plusieurs villes, en voici l'exposé :

Tous les départemens, districts, municipalités présidoient toujours les clubs répandus dans les plus petits endroits de la France. Ces clubs affiliés aux jacobins, recevoient les instructions nécessaires, & de l'argent pour vaincre la répugnance des amis de la justice : s'agissoit-il d'un objet d'importance ou d'une adhésion ? on convoquoit aussitôt une assemblée primaire, le noble & tout ecclésiastique en étoient exclus ; l'honnête bourgeois, le citoyen pacifique y étoient vexés, & s'en retiroient ; alors des intrigans, des ambitieux ou des gens vendus à la faction, composoient ces assemblées primaires ; la question désirée y passoit au vœu général, les secrétaires

en dressoient procès-verbal, & trois à quatre émissaires, appellés *patriotes*, portoient à l'assemblée nationale, l'adhésion supposée de la ville ou de la province, & cette manœuvre adroite sortoit son plein effet.

Romans en Dauphiné manifesta, peu de temps après son adhésion factice, l'opposition des honnêtes gens, l'intrigue qui l'avoit fabriquée, & les lettres de Barnave & Mirabeau à cet égard. Bordeaux se souleva contre l'adhésion de la municipalité, qui exprimoit le vœu général contre le vœu général. Nîmes, Usès, Cahors, Montauban, &c, l'ont refusée; Toulouse l'a démentie. L'adhésion de Rouen n'étoit que celle du club; & quelles qu'ayent été les nombreuses adhésions, elles n'interprétoient toujours que le vœu des clubs & non du général; & je suis intimement convaincu, messieurs, que si l'on interpelloit nominativement tous les individus de France, en faveur des décrets, deux tiers seroient en opposition, soit parce que l'on ne vouloit que la suppression des abus, soit par le désordre actuel qui maîtrise les personnes & les fortunes, soit parce que la masse d'abus établie par le nouveau régime, présente une perspective bien plus déchirante; soit enfin par les contrádictions des nouveaux codes établis.

Ouvrez

Ouvrez donc les yeux sur les forfaits & l'intrigue qui ont ourdi vos régénérations ; rappellez-vous de l'illusion du bonheur dont ils vous ont bercés si long-temps; du fanatisme sourd & insidieux dont enivroient le peuple, dans tous les écrits, des folliculaires gagistes ; des calomnies, du meurtre, des obscénités, des outrages dont ils exaltoient sa bonne-foi; de la nouvelle nomenclature, du mot *aristocrate* ( dans leur version, ennemi de l'état & du peuple ), mot attribué à tous les opprimés qu'ils appelloient *noirs*, afin de rendre odieux leurs observations sages & leurs droits légitimes; & pour faire la carricature, les mots patriote, égalité & liberté, mots de séduction, qui nourrissoient la haine du peuple contre les opprimés, semoient les vertiges & le rendoit suppôt de la faction, qui seule s'est emparée de la gestion des finances. Les opprimés qui en voyoient la déprédation vouloient s'y opposer, mais les trois mille suppôts soudoyés, placés dans les tribunes, sur la terrasse des feuillans, huoient, menaçoient & arrêtoient l'orateur sur le champ. En vain Cazalès, Maury, Malouet ont-ils demandé l'emploi des huit cents millions éclipsés dans les mémoires de M. Necker; des personnalités y répondoient, & l'ordre du jour étoit évoqué.

Leurs décrets contredits à chaque inſtant, & arrangés au gré des circonſtances, a fait appréhender aux honnêtes gens ce que nous éprouvons aujourd'hui.

Voilà, meſſieurs, le fantôme illuſoire qui a ébloüit le peuple, & l'a rendu ſuppôt de la révolte; voilà un apperçu de cette marche combinée qui n'a rien omis, parce qu'elle pouvoit tout impunément.

Puiſſe ma patrie élever le regard du repentir au ciel, & reprendre ce caractère qui la faiſoit l'idole des autres nations.

## LÉGISLATURE.

Quelle dénomination peut-on donner à une aſſemblée qui, s'affranchiſſant de tout ordre de bienſéance & de juſtice, s'arroge un droit qu'elle n'a pas; ſe ſoulève ſans pudeur contre ſon ſouverain, & inſtitue les forfaits, comme des principes; déroge à toutes les lois & aux droits conſtitutifs de la monarchie, & déploye audacieuſement les voiles de la diſcorde?

Louis XVI, en raſſemblant les états-généraux, ne pouvoit même pas, de ſon chef, ſe départir de ſes droits primitifs; quelle force a donc pu l'aſſervir à une volonté dite nationale? Si je n'arrêtois le fiel attrabilaire de l'indignation, ma

chronique, tiſſue de faits hiſtoriques, feroit affreuſe ; mais je laiſſe aux hiſtoriographes le ſoin de relever des anecdotes qui, en ſouillant la patrie & l'humanité, apprendront à connoître des monſtres.

La poſtérité s'étonnera ſans doute de la colluſion audacieuſe de cette faction conſpirative; ſuivons-là. Perſonne n'ignore que Necker, ennemi juré de l'établiſſement des états-généraux, en prouva la nullité et le danger, par cinquante-cinq articles; & bientôt après ſe coaliſa avec le duc d'Orléans qui, pat vengeance & par ambition, vouloit affoiblir l'autorité royale pour l'uſurper; en voici l'hiſtoire :

La chambre des pairs, ferme dans ſes réſolutions contre les impoſitions arbitraires de la cour, qui vouloit l'impôt du timbre & la ſubvention territoriale, fut exilée à Troyes, d'où elle ne revint que ſous les conditions de la prochaine tenue des états-généraux. Louis XVI les convoqua auſſitôt; réunis le 4 mai 1789, ils formèrent la cinique ambition de ſe ſouſtraire à ce que la France avoit de plus ſacré; alors, contre le vœu de leurs commettans, contre leurs mandats impératifs, contre des uſages antiques, contre les lois du royaume, ils ſe conſtituèrent aſſemblée nationale ; certes, comme ils ont enfrein la charte

conſtitutive de l'état, qu'ils ont eu toujours en oppoſition un tiers du royaume, qu'ils ont cauſé les plus grands maux, avec une perſpective encore plus effrayante, leur illégale inſtitution eſt de droit nulle ; mais l'argent, mais l'intrigue, mais l'illuſion, mais la force les ont ſoutenus juſqu'ici ; ils ſe ſont déſignés corps conſtituant, comme ſi leur miſſion étoit *ad hoc.*

Ils s'appellent légiſlateurs, comme ſi leurs décrets pouvoient avoir force de lois ſans un conſentement unanime.

Qu'importe, diſoit Mirabeau, la loi du plus fort s'inſtalle d'elle-même ; c'est d'après ces principes, meſſieurs, que vos députés ſe ſont ſouſtraits à toute autorité ; ſouvent oppoſés à eux-mêmes, ils avoient des arrangemens avec les circonſtances.

Tantôt ils abrogeoient, puis ils rétabliſſoient, puis ils amendoient ; d'autrefois ils reconnoiſſoient une autorité ſouveraine, qu'ils rejettoient peu après. Enfin, ils ont reconnu deux pouvoirs, le légiſlatif & l'exécutif, à qui ils ont accordé un veto pour ſa ſanction ; & cependant, par force & par intrigue, lui ont juſqu'ici ôté les facultés de s'en ſervir ; leurs lois créées par une force aveugle, par des motions populaires ou des ſophiſmes captieux, ne peuvent donc avoir leur teneur qu'un temps déterminé ; car ſemblables aux

Pisistratides à Athènes, aux Décemvirs à Rome; ils se sont montrés un instant sous une lueur de vérité & de sagesse, lorsqu'on a cru qu'ils n'en vouloient qu'aux abus; mais bientôt le frénétisme de l'ambition & de la vengeance leur ouvrit le champ de l'oppression : sont-ce là des législateurs? Minos rassemblant les sages de Crête, comme Sésostris en Égypte, & Numa à Rome, leur virent sacrifier leur fortune, leurs passions & tout amour de l'innovation, à l'intérêt général, à la confection des lois qui sont encore la base de nos principes. Solon, à Athènes, saisissoit, dans ses principes, la nature & la société. Licurgue, en élevant l'ame des Spartiates, immoloit ses préjugés, ses opinions au vœu général, & dédaignoit, d'une ame tranquille, les richesses qu'il méprisoit; à peine laissa t-il de quoi se faire inhumer, & le gouvernement ordonna que sa fille seroit nourrie aux dépens de la prytanée. Comparez, messieurs, vos députés qui, se vendant à la faction riche, ont dédaigné la sagesse & la justice. Ils ont usurpé le pouvoir législatif & exécutif, se sont rendus administrateurs, trésoriers, gardes-des-sceaux, des archives, enfin ont rempli la mission de la cupidité & de la vengeance, & non celle de vos cahiers.

Ce n'est pas tout, messieurs, vos députés qui

ne devoient traiter la chose publique qu'en grand, ont trop souvent prêté à la dérision & au ridicule, en traitant des questions même grammaticales, en perdant un temps considérable à élever des questions puériles, à discourir sur les jeux, le nétoyage des rues de Paris, & autres articles de police, qui ne regardoient que les délégues mêmes de l'administration.

Le public reproche, messieurs, à vos députés d'avoir porté un civisme trivial dans une assemblée auguste; d'y avoir causé des huées, des clameurs; de n'avoir agité les questions importantes que par des personnalités odieuses; de n'avoir montré qu'un esprit de parti; de s'être vendus aux différentes factions qui les payoient le mieux; d'avoir fait mouvoir tous les ressorts du crime & de l'intrigue, pour triompher des résistances; de s'être livrés à l'ambition & au plan régicide d'un prince; d'avoir omis toutes les lois de la décence, de l'honneur & de la justice, à tel point que le savoyard, à la tribune, en étoit scandalisé, & que le public comparoit cette assemblée plutôt à une tabagie de savetiers, qu'à un corps de représentans d'une grande nation.

Voilà, messieurs, ce qui blesse la dignité de

leur miſſion, ce qui infirme le reſpect dû à des loix conſtitutives.

Eſt-il étonnant, après cette manœuvre, que quatre à cinq cents, tant procureurs qu'avocats qui, s'étant déclarés inviolables ſur leurs attentats, ſe voyant ſouverains, deſpotes & même révérés de la populace, ayent intrigué tous les moyens pour proroger une légiſlature qui donnoit tant de prix à leur exiſtence morale, & qui d'ailleurs, compris les ports de lettres, leur rendoit 22 livres 10 ſous par jour, ſans le tour du décret, ſur-tout lorſqu'il étoit attentatoire; plus, la manutention de la planche des aſſignats & l'adminiſtration des biens eccléſiaſtiques ?

Ne vous étonnez plus, meſſieurs, ſi la crainte de perdre leur inviolabilité, qui les livrera à la rigueur de vos lois, les retient encore. Ils doivent frémir ſur leur conduite paſſée, dévoilée aux yeux de l'Europe, conduite qu'ils dénoncent eux-mêmes.

Mirabeau paya de ſa mort la dénonciation qu'il fit contre les Jacobins.

Barnave a dénoncé Péthion comme calomniateur, &c.

Bouche & Languinais ont dénoncé, avec preuve, Chabroud comme régicide, & Chabroud les a dénoncés incendiaires. Charles Lameth,

dénoncé, ainſi que Barnave, par Robertſpierre, comme traîtres à la patrie, l'ont dénoncé, avec preuves, comme ayant envoyé de faux ordres du roi & des lettres circulaires pour incendier les châteaux & en égorger les propriétaires, &c.

C'eſt ainſi, meſſieurs, que les myſtères du crime ſe découvrent par lui-même.

S'il eſt douloureux pour la France de plier ſous les efforts intrigans d'une faction auſſi criminelle, il eſt bien plus affligeant pour vous d'avoir été trompés dans le choix de vos mandés. Louis XVI, ce Marc-Aurèle bienfaiſant, nous l'avoit prédit, à la nomination des douze cents députés; *que diroit-on de moi, ſi j'avois fait un pareil choix ?*

Il étoit loin de croire, ainſi que toute l'Europe, que cette horde turbulente le dépouilleroit d'une autorité de quatorze ſiècles par droit de juſtice.

Il étoit loin de croire qu'il deviendroit l'eſclave de ſes propres ſujets.

Il étoit loin de croire qu'ils inſtitueroient ſolemnellement le crime, préconiſeroient l'audace & l'intrigue, renverſeroient la monarchie, détruiroient la religion, uſurperoient ſes propriétés & chaſſeroient les prêtres.

Décréteroient que les ſacremens ne ſont que

des actes civils, renverferoient leurs autels, & leur fubftitueroient une fecte audacieufe.

Inftitueroient des préceptes, auffi dangereux que fophiftiques, d'une philofophie nouvelle & abfurde, alarmeroient l'honneur & la vertu, établiroient l'anarchie, & changeroient en férocité le caractère d'un peuple aimable & doux. Il étoit loin de croire qu'ils profcriroient les fiens & tous les grands du royaume, qu'ils détruiroit les lois antiques & fages de l'état (près les abus), pour y fubftituer la licence & la faction.

Il étoit loin de croire que fon peuple, dont il avoit toujours mérité l'amour, devînt le fuppôt de la tyrannie, & qu'il chaffât fes magiftrats, fermes défenfeurs de fes volontés. Mais, hélas! l'argent, l'intrigue, l'illufion, le fanatifme & la vengeance ont tout corrompu.

Voilà, meffieurs, cette fameufe légiflature infcrite à jamais au tableau des délires. A peine, dans quelque temps, pourrons-nous defcendre nos regards, fans frayeur, fur ce qui s'eft paffé de nos jours; le voile de l'illufion en affoiblira la vérité.

Pourrons-nous croire que des légiflateurs, appellés pour refferrer la chaîne des lois qui fe relâchoit, ayent, au contraire, brifé tous les liens qui attachoient l'homme à la fociété; ayent

détruit jusqu'à la consolation de l'infortuné (la religion); ayent lancé le dard poignant de la discorde dans le sein même des familles, par la diversité d'opinions; de désunir l'époux d'avec sa compagne chérie, le fils du père, l'ami de son intime; renverser l'autel antique du Dieu vivant, & y substituer l'impiété & l'idolâtrie?

Etablir la révolte, l'insubordination & l'audace comme un devoir consacré à la patrie; traiter en agioteurs les finances de l'état.

Appeller, pour les rétablir, de petits moyens comme le don des boucles d'argent.

Comment nous persuader que des législateurs n'ont employé que l'intrigue & la séduction, comme d'engager un certain nombre de femmes, d'artistes, à faire hommage à la patrie de leurs bijoux, qui valoient bien huit à neuf cents livres, qu'on leur a remboursé, piège qui n'a point séduit les femmes du haut parage, à qui on le tendoit, de déclarer libre un don patriotique, & de charger, peu de temps après, les municipalités d'en forcer la contribution?

Enfin, nous nous rappellerons avec douleur le fanatisme du brigandage, l'insolence & l'arbitrage de la populace, le règne déchirant de la canaille, qui se permettoit tout impunément, opprimoit l'honnête homme, & trouvoit des

défenseurs dans la police & le nouvel ordre judiciaire; tandis que l'homme droit, l'homme juste, l'homme de considération, se voyoit mystifié, & subissoit toutes les rigueur de l'oppression.

Enfin, le corps constituant a déclaré la législature permanente; mais, comme l'observe Bergasse, que fera-t-elle, puisque l'assemblée a tout régénéré, & n'a même pas omis le changement des mots? Ou la législature, qui ne voudra pas demeurer dans l'inaction, commentera les décrets établis, ou en fera de nouveaux si elle ne les commente; la loi n'est donc pas claire, & peut être interprétée suivant la variation des opinions? S'ils décrètent de nouveau sur les mêmes objets, nous serons donc toujours en proie aux différentes factions, & nos mœurs & nos coutumes, & notre existence morale, n'auront donc rien de stable, par l'inconstance des lois? Ces réflexions, messieurs, me conduisent à vous présenter la prétendue liberté, établie par la constitution, comme un vaisseau échappé à Caribde, mais qui ne peut éviter Silla.

## FINANCES.

La somptuosité de M. de Brienne, archevêque de Sens, la facilité de M. de Calonne, l'ambition

& l'impéritie de M. Necker, avoient altéré les finances, causé un déficit qui alarmoit le peuple, & semé la défiance sur le gouvernement ministériel.

Pour y remédier, Louis XVI convoqua les états-généraux : les finances, lors de leur installation, n'étoient pas dans un tel abrutissement qu'on ne pût les relever par les différens moyens qu'offre un royaume de France.

M. Camus & ses collègues, qui ont fait décréter la responsabilité de tous les agens de l'administration, & la non responsabilité du corps législatif & des membres qui le composent, n'ont cependant pas, je pense, voulu vous affranchir du droit de la comptabilité des finances, avant & après leur législature, puisque leur mission étoit *ad hoc*, & qu'elle seroit imparfaite, s'ils ne vous prouvoient pas leur gestion & la réforme des abus; ils doivent donc, 1°. vous rendre compte des sommes qu'ils ont perçues; 2°. des dépenses nécessaires qu'ils ont faites : des dépenses extraordinaires qu'ont dû nécessiter les circonstances d'une lutte contre une force majeure ; 3°. des suppressions de pensions & autres dépenses qui ont dû faire masse au trésor public ; 4°. la vente des biens nationaux; 5°. la percep-

tion des impoſitions; les dons patriotiques ou quart du revenu; les emprunts qu'ils ont faits; & tout ce qui fait parti du revenu de l'état.

Le tableau des ſommes qu'ils ont perçues, que je vais vous expoſer, meſsieurs, ſera toujours cavé au plus bas; mais je dois vous prévenir ſur les fables abſurdes du marquis de Monteſquiou; ſes rapports, tiſſus de la faction qui avoit beſoin de troubler vos lumières par des menſonges, mêmes contradictoires, ſe démentent l'un par l'autre.

Au mois de février 1790, M. de Monteſquiou fit, à l'aſſemblée nationale, un rapport du comité des finances, qui portoit ſoixante millions de bénéfice ſur cinq cents millions de perception; les beſoins annuels de l'état, y compris la liſte civile, ne ſe montant qu'à quatre cents quarante millions.

Au mois de février 1791, ſon rapport portoit que les dépenſes de chaque mois ſe montoient à 48,553,000 liv.; ce qui fait près de ſix cents millions par an.

Au commencement de juin 1791, ſon rapport étoit de quatre-vingt-huit millions pour le mois de mai, & il portoit les dépenſes de chaque mois à 55,500,000 liv.; ce qui fait ſix cents ſoixante millions.

Obſervez, je vous prie, la progreſsion des

dépenſes de chaque mois; elle ſuit la baiſſe de la caiſſe de l'extraordinaire; ils montoient graduellement le progrès des dépenſes, afin d'éviter que le peuple, ouvrant tout-à-coup les yeux, l'exploſion de la vente ne leur fût fatale.

Autre erreur : M. Camus portoit, dans ſes dépenſes, trente mille hommes travaillans aux atteliers de charité; cet être d'idée, d'accord avec la municipalité, ſemoit l'illuſion en les montrant le ſoutient de l'infortuné; mais la vérité eſt, que les atteliers de charité, à Paris, n'ont jamais excédés 21,000 mille, & étoient habituellement onze & douze mille; & les quatre derniers mois, avant leur licenciement, 3,500 & 4,000, temps où on les portoit à 30,000.

Enfin, M. de Monteſquiou a déjà annoncé à l'aſſemblée que la dette exigible étoit de deux milliards trois cents millions; & au mois de mai 1789, elle étoit de deux milliards cinq cents millions: comment concilier cette contradiction, puiſque malgré les ſommes immenſes qu'ils ont perçues, ils n'ont encore acquitté que deux cents ſoixante-ſept millions en aſsignats brûlés, & que la dette exigible s'eſt accrue d'une multitude d'articles ?

Mais voyons leur perception.

1°. Dix-huit cents millions d'aſsignats en

émifsion, quoiqu'un décret porta qu'il n'y en auroit jamais plus de douze cents millions d'émi.

2°. L'affemblée a perçu trente-huit millions pour dons de boucles d'argent, vaiffelle & autres bijoux.

Soixante millions, produit de la vente des grains que M. Necker, par ordre du roi, avoit fait venir, à gros frais, en 1789.

Plus, cent trente millions du dépouillement de toute l'argenterie, ornemens, meubles, plomb, étain & autres objets des églifes, communautés & chapelles fupprimées.

Plus, quatre-vingt millions pour la batterie de cuifine en rofette, cuivre jaune, cuivre rouge & autres matières premières propres à la monnoie.

Plus, pour trente millions des cloches.

Plus, vingt-fept millions qu'il reftoit dans les coffres royaux lors de leur inftallation.

Plus, quarante-huit millions 537,000 livres pour deux emprunts qu'ils ont établis lors de leur inftallation.

Plus, cent quatre-vingt-dix millions pour quart du revenu ou don patritique.

Plus, 45 millions des gabelles & le fous pour livre, jufqu'à leur fuppreffion, 1790.

Plus, 28 millions du tabac, jufqu'en 1790.

Plus, 36 millions pour les aides & gabelles, jusqu'à leur suppresſion.

Plus, 5 millions des cuirs, huiles, ſavons & marque de fer.

Plus, 7 millions du marc d'or, droit de mutation, centième denier, point d'honneur.

Plus, le produit des cours de juſtice & dépendances, 3 millions.

Plus, de la régie des domaines, droit de greffe, ſceau, timbre & formule d'actes judiciaires, 5 millions.

Plus, contrôle des exploits, 4 millions.

Plus, recette des gages intermédiaires, offices vacans par mort, 3 millions.

Plus, 1 million de la régie des poudres & de la monnoie.

Plus, le produit des traites, 8 millions.

Plus, 100 millions du revenu de tous les biens nationaux.

Plus, 7 millions de revenus uſurpés ſur les apanages des princes & autres revendication des biens donnés par la couronne.

Plus, 18 millions des lettres-patentes.

Plus, 16 millions du timbre, droit d'enregiſtrement.

Total de ce qu'a reçu l'aſſemblée nationale depuis qu'elle s'eſt conſtituée juſqu'à préſent; cependant,

cependant, pluſieurs articles omis, & que j'ai
cavés au plus bas, attendu que la licence qu'ils
avoient introduits, avoit beaucoup diminué les
revenus de l'état, avant même leur ſuppreſsion.

Total, 2 milliards 689 millions.

En admettant 500 millions, d'après le rapport
de M. de Monteſquiou, pour les dépenſes du
gouvernement, les deux années feroient un
milliard; plus, 267 millions qu'ils ont rem-
bourſés : il reſteroit encore 1,422 millions de
dépenſes que nous ignorons.

En 1787, la totalité de la dette de l'état étoit
de 3 milliards 377 millions; les dépenſes habi-
tuelles du gouvernement étoient de 531 millions.

Et la perception des revenus étoit de 475
millions; le déficit étoit de 56 millions.

Aujourd'hui les dépenſes, malgré 60 millions
de penſions ſupprimés, d'après vos députés,
meſſieurs, ſont annuellement de 775 millions,
& la dette de 7 milliards.

Je laiſſe, meſſieurs, ſur ce tableau, toute
réflexion à la ſageſſe de votre examen. Je vous
prie ſeulement de deſcendre vos regards ſur l'ac-
croiſſement des beſoins & de l'état & de la dette
publique.

## ORDRE POLITIQUE.

La police, le commerce & les arts protégés par la religion, telles doivent être les bases sages d'une constitution politique.

## DE LA POLICE.

La police d'un royaume est l'agence de l'ordre, de la subordination, de la soumission aux lois, du respect aux autorités ; enfin c'est l'œil actif de la surveillance générale aux lois de la nature & de la société, & la prévoyance attentive au physique comme au moral ; voyons si nous rencontrerons cette somme de sagesse dans le nouveau régime.

Les départemens & les municipalités sont non-seulement chargés de la police, du fisc, mais encore de la force militaire ; or, comment concilier ce triple pouvoir ?

Car la diversité d'opinions, l'aiguillon de la cupidité & de l'ambition, l'intrigue des subordonnés aux différens tribunaux, diviseront toujours la force central du pouvoir & annulleront toute force coactive.

J'en appelle à vous, messieurs, comment sont & seront toujours composés vos tribunaux ? d'intrigans & de riches despotes.

Je vous ai prouvé la manière dont ſe forment vos aſſemblées primaires ; mais je ſuppoſe même, malgré le vice inhérent à ces aſſemblées, d'après la liberté & l'égalité, que les honnêtes gens y ſoient appellés, l'intrigue l'emportera toujours, parce que le factieux, l'ambitieux, ou le mauvais ſujet triompheront des ſuffrages par argent, par intrigue ou par force. Il eſt de l'eſſence du cœur humain de vouloir dominer; cet amour-propre égoïſte eſt le type des déſordres.

L'expérience vous en convainc, meſſieurs, chaque jour, & vous dénonce la foibleſſe & l'inſuffiſance de vos moyens. S'agit-il de faire circuler des bleds dans un autre département, d'aſſeoir ou de percevoir une rétribution pour l'état, d'arrêter une cabale qui veut appeller un perturbateur du repos public à une place diſtinguée, tel qu'un Briſſot de Varville, coupable régicide, que l'audace ſeule a défendu contre la loi, dont le nom ſeul provoque le courroux de la France entière, rejetté vingt fois, par ſes collègues, de la députation à la légiſlation, & vingt fois plus ardent & plus intrigant que Sertorius, triomphe enfin à force de cabales, de menées ſourdes, d'intrigues & de menaces, ſuite néceſſaire des principes établis, ou enfin pour faire exécuter une loi? Les vices de votre conſ-

titution ſe montreront bientôt au grand jour ; mais en attendant ſa nullité ou ſa refuſion, quel déſordre ! quelle dépravation dans les mœurs ! quel attentat au droit des gens ! Tels ſeront les effets de ce triple pouvoir, meſſieurs ; & comment les réprimer, puiſque toute ſubordination ſe détruit par les principes mêmes de la conſtitution ? Le peuple jaloux de la liberté dont on l'a bercé, n'a pas cru y devoir donner de bornes ; il l'a changée ſubitement en licence ; & au moyen de l'égalité & de la ſouveraineté dont il fait partie, il ſe croit indépendant ; & par ſuite, comme il eſt de l'eſſence des gens ſans principes de ſuivre directement ou d'une manière oblique, le plus haut cavé de leurs intérêts, le peuple n'ayant plus de frein, ne ſe guidera que d'après ſes paſſions.

L'expérience vous inſtruira, meſſieurs, lorſqu'il faudra aſſeoir & percevoir les impoſitions ; & en admettant l'hypothèſe que vous aurez une force coactive impoſante, qu'en réſultera-t'il ? On payera une fois ; mais la ſeconde devenant trop fatigante, on ſe mutinera, on s'attroupera & on renverſera l'édifice de la ſéduction ; la comparaiſon que le peuple fera de l'ancien régime au nouveau, plus onéreux et plus oppreſſif, & ayant à redouter un plus grand nombre de

maîtres, & ne voyant, dans ce nouvel ordre de choses, que l'avantage du riche ou de l'intriguant, en deviendra bientôt l'ennemi juré. En vain voudra-t-on de nouveau séduire sa bonne-foi, flatter son amour-propre par des redditions de compte, des exposés périodiques de la gestion, & caresser son espoir, l'administration, toujours mal composée, d'après nos principes, trompera & abusera toujours de la crédulité du peuple, qui s'indignera au jour de la vérité, & au lieu de vingt mille administrateurs d'état, nous en aurons un million qui s'enrichiront : ce qui multiplira les infortunés.

Telle est, et telle sera l'origine des insurrections continuelles ; l'autorité des lois sera méprisée, & la loi elle-même sera enfouie sous les désordres de l'anarchie.

La force en général ne contraint que le temps de son action, & l'homme quelconque ne fuit que son mieux possible.... S'il arrive une circonstance où la municipalité autorise la réclamation du peuple ( le cas est très-ordinaire ), que le département, pour des raisons de politique, s'y oppose, la municipalité, soutenue par le peuple, maintiendra sa décision ; la force militaire sera évoquée, & le département triomphera ; mais cette oppression soulèvera le peuple,

qui se mutinera, & bientôt une explosion générale montrera le ridicule du systême politique.

## DU COMMERCE ET DES ARTS.

Des marques distinctives autrefois protégeoient le commerce & les arts ; aujourd'hui la liberté & l'égalité en détruisent la valeur, & ne laissent, dans les rivalités multipliées, que l'espoir de vivoter ; si certains priviléges étoient autrefois odieux, plusieurs étoient le véhicule de l'industrie ; si on en eût borné la concession que dans des cas avantageux à l'état, l'institution auroit été très-sage ; c'étoit donc l'abus, & non la chose qu'il falloit détruire.

Nous n'avons plus de privilége aujourd'hui ; ou plutôt tout est privilége sous une dénomination de lettres-patentes, d'autant plus abusive pour le commerce & la confiance publique, que la liberté donne à chacun le droit de commerce, en payant annuellement une contribution à l'état.

Le caractère frivole & volatil du Français le porte à tout juger par lui-même : chacun voudra commercer ; mais la multiplicité des états aura bientôt multiplié les malheureux, occasionné des banqueroutes & causé de grands désordres.

On payera volontiers une, deux ou trois fois les lettres-patentes ; mais la médiocrité de la

vente atténuera le capital ; les autres impositions fatigueront ; un gros loyer, une famille à soutenir, forceront bientôt l'abandon du commerce, & la défiance totale en sera une suite nécessaire.

Autrefois, disent les marchands, on payoit un donné qui suffisoit pour toujours ; ce droit de maîtrise bornoit nécessairement le nombre des individus du même état, en sorte que le commerçant faisoit face, avec honneur, à ses dépenses, & tout étoit à meilleur compte ; aujourd'hui la rivalité du Français augmente le prix des marchandises de l'étranger, & diminue la valeur des nôtres, par la trop grande concurrence.

Enfin le commerce souffrira d'autant plus, que l'on a plus géné les fortunes & augmenté les impositions ; les dépenses excessives de l'état ne permettant pas des récompenses multipliées aux talens & à l'industrie, des milliers de découvertes, qui auroient fait la gloire & le bonheur d'un grand état, faute d'un véhicule, seront nécessairement enfouies ; mais tout ceci est une suite de la liberté.

Cependant, c'est à l'industrie & au commerce que nous devons les grands avantages de la société ; c'est le commerce qui nous rapproche des peuples éloignés, c'est lui qui rivalise les puis-

ſances formidables, c'eſt lui qui apporte l'or & les choſes utiles de l'étranger, en échange de nos ſuperflus ; c'eſt lui qui unit les puiſſances rivales, qui enchaîne les volontés ambitieuſes de nos ennemis, qui nous rend poſſeſſeurs des tréſors éloignés, qui nourrit notre luxe, entretient nos aiſances, ſoutient nos fortunes, & nous arrache des bras de la molleſſe ; c'eſt lui qui élève notre ame, excite notre ambition, & nous conduit aux plages les plus reculées : voilà des motifs aſſez puiſſans, non de gêner le commerce, mais de lui donner une extenſion combinée à ſes intérêts.

## DE LA RELIGION.

» La religion, dit Paſcal, embraſſe toutes » nos facultés vicieuses, nous défend contre » nous-mêmes, & rend le calme à notre ame » troublée. » Ainſi, ne fût-elle qu'un ſyſtême de politique, elle fixe ſes droits ſur nos cœurs ; ſans diſcourir ſur ſes avantages, quel homme aſſez pervers n'a pas reſſenti ſon influence pacifique ? Quel état aſſez anarchique n'a pas vu renaître le calme par ſon pouvoir ? En vain des écrivains impies ont-ils voulu la dégrader aux yeux de l'humanité, l'homme en ſent la néceſſité. La religion catholique, qui nous eſt tranſ-

mise depuis dix-huit siècles par nos pères, n'a pas besoin de preuves pour démontrer sa vérité; elle fut, elle est, elle sera la pierre angulaire qui la défendra de tous les efforts de la contagion & des sectes impies, elle soutient le trône, elle défend l'état, elle console l'homme dans son infortune, elle ourdit les mœurs & les bienséances sociables, elle transporte l'homme au-delà de son existence physique, elle l'arrache de ses penchants, & l'élève au-dessus de lui-même. Enfin, sans la religion, l'arbitrage s'empare du cœur humain, détruit les liens de l'amour & de la société, atténue ses facultés morales, & ne laisse de l'homme, qu'un physique informe sans principes.

Rome tomba dans l'anarchie, lorsque l'impiété s'éleva contre les dieux; l'impudence des mœurs, le luxe & tous les crimes en furent l'effet.

Les Béociens furent bientôt livrés à la haine publique, à une guerre intestine, à la dissolution de leur état, malgré les efforts puissans d'Epaminondas, lorsqu'ils eurent souillé le temple de leurs dieux, & usurpé les terres consacrées à leur religion.

Vos législateurs, messieurs, non-seulement ont usurpé les biens consacrés au culte divin, mais ont tellement atténué tous les principes

religieux de nos pères, que le frénétisme du peuple affiche impudemment l'impiété & l'obscénité des mœurs. Nos temples sont déserts, les mœurs sont sans pudeur, les crimes sont publics, & la vertu & l'honneur effarouchent aujourd'hui le Français.

Si vos députés n'eussent attaqué que les biens du clergé, le mal ne seroit pas sans remède; mais le peuple qui, toujours emporté par ses passions, s'y livrera sans réserve d'après les instructions politiques actuelles.

Voilà le fruit du systême affreux de cette philosophie aussi captieuse que fausse dans ses principes ; le fruit des écrits obscènes & trivials qui ont enchainé les facultés du peuple, de ces images effrayantes ou dérisoires qui séduisoient graduellement ses penchans, de ces prédications publiques d'énergumènes soudoyés, de ces attentats à la vie, à la fortune & à l'honneur des ecclésiastiques & citoyens respectables.

Quel en sera l'issue ? le désordre, l'insubordination, l'arbitrage des volontés de chaque individu, le renversement des principes moraux, l'anarchie, la chûte du trône & de l'empire.

En vain, voudra-t-on opposer une force coactive ; lorsqu'un véhicule contentieux n'arrête pas le physique, il est impossible de lutter victorieusement contre les œuvres raffinées du crime.

Vos députés, messieurs, qui, d'après leur systême, ne tiennent à aucun principe religieux, ont feint d'admettre une tolérance de religion; mais c'étoit pour détruire l'une par l'autre. Et vous l'avez vu jusqu'ici: les torches de la discorde ont toujours été allumées par la diversité d'opinions, & les systêmes de la séduction ont toujours renversé l'ordre politique.

Puisse ma patrie se rappeller de sa splendeur passée, comme le véhicule des devoirs qui peuvent la réhabiliter, & détourner les regards de l'indignation & du mépris des puissances de la terre, dont nous faisions l'admiration.

## SANCTION DU ROI.

La France n'a pas vu sans étonnement que le roi ait adopté solemnellement une constitution monstrueuse dans ses principes & ses moyens; une charte qui autorise le dépouillement des propriétés, renverse les principes de justice, de sociabilité & d'ordre, pour établir un systême impolitique, un systême qui accrédite l'intrigue & fourvoye la vertu, sappe la religion jusque dans ses fondemens, détruit la subordination aux lois, aux autorités, rivalise tous les Français par les sophismes d'égalité & de liberté, enfin un systême enfant de la cupidité & de la faction.

Ne vous en étonnez plus, François! Louis

Marc-Aurèle connoît votre cœur ; il a mieux aimé ſacrifier ſes droits que de vous livrer à une guerre civile. Il a appoſé ſa ſanction pour devenir votre médiateur entre les puiſſances indignées, les opprimés & ſon peuple trompé. Déja des rayons de vérité montrent au grand jour l'illuſion qui berçoit votre fanatiſme national ; déja le fantôme de la ſéduction vous courrouce. Encore quelque temps, & vous reconnoîtrez la ſageſſe de ce bon prince qui, tranquille & ſenſible au milieu des orages qui l'accabloient, ne gémiſſoit que ſur les malheurs que vous vous prépariez.

Encore quelque temps, & vos malheurs vous conduiront aux pieds du meilleur des rois. En abjurant votre erreur ſur les vertiges qui vous ont égarés, vous lui direz, monarque indulgent & bon, reçois notre encens ; des méchans, des intrigans ſe l'étoient arrogé ; mais l'expérience nous a appris que ce ne peut être que ſous un roi bon & juſte que l'on peut être heureux. Rends-nous cette bonté paternelle qui nous vengera de nos maux paſſés ; rappelle ce clergé que la cupidité a proſcrit, cette nobleſſe que la vengeance & l'ambition ont détruite, ces parlemens qui défendoient nos droits ; ſupprime tous les abus qui affligeoient la France ; que les princes, les grands, les nobles & le clergé concourent

unanimement à rappeller la ſplendeur de l'état.

Le roi a accepté la conſtitution ; mais apprenez, Français, que ſes jours & ceux des ſiens en dépendoient ; qu'il n'a pas voulu ceſſer un inſtant d'être roi, pour diſſiper l'illuſion qui berçoit votre erreur. Le 9 ſeptembre 1791, à une heure après minuit, les jacobins aſſemblés au nombre de quatre cents vingt, Robertspierre demanda : que fera-t-on du roi, s'il refuſe d'accepter la conſtitution ? Le décret eſt formel, répondit-on unanimement; il eſt détrôné; mais, monſieur, ne ſera-t-il pas plus dangereux dans ſa régence ? Alors, pour obvier à tout inconvénient, c'étoit de s'en défaire. Telle fut la motion & la déciſion de l'aſſemblée. Vos députés, meſſieurs, qui avoient reconnu l'inviolabilité du roi, avoient cependant, par une ſuite de leurs ſages principes, décrété que, s'il refuſoit de ſigner la conſtitution qui le proclamoit roi, il perdoit ſa couronne. Vous voyez que ce n'eſt pas la conſtitution qu'il a acceptée, mais le trône de ſes pères, dont il étoit poſſeſſeur ; ainſi il n'eſt lié que par le ſerment fait à ſon inauguration.

677